



Communiqué de presse

85/23

Montreuil, le 28 septembre 2023

Escroquerie dans le paritarisme, la CGT informe !

Un ancien président d'UNIFED et vice-président de la FEHAP vient d'être condamné à six mois de prison avec sursis en première instance par le Tribunal Judiciaire de St Brieuc, ce 26 septembre 2023, pour « usage de faux en écriture »

Il devra verser 100 000 euros aux associations qu'il avait escroquées en mettant en place un système « faux en écriture » organisé pour obtenir plusieurs remboursements de trajets, nuitées d'hôtel et repas pour un seul et même déplacement.

L'implication des mandatés CGT dans les instances paritaires qui ont été escroquées, tant pour faire la lumière sur cette situation que faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas, est à souligner.

Nous ne doutons pas que cet ancien directeur d'établissement, grande figure du syndicalisme patronal associatif qui avait ses entrées dans les différents ministères, fera appel de la décision.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale regrette que de telles pratiques existent dans notre secteur d'activité.